

INSCRIPTION 2019-2020



. Restaurant scolaire . Accueil périscolaire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint :

⇒ **LA FICHE FAMILLE.** Corriger et compléter les informations demandées, et signer au dos.

⇒ **LA FICHE ENFANT** comprenant :

- une première partie concernant l'inscription cantine et/ou à l'accueil périscolaire.
- **la fiche sanitaire** de l'enfant.

Corriger et compléter les informations, et signer les deux côtés.

Si vous avez besoin de fiches d'inscription complémentaires, vous pouvez les télécharger sur le site www.clissonsevremaine.fr, les demander par mail à mairie@maisdon-sur-sevre.fr ou passer les retirer en mairie.

⇒ **la demande de prélèvement automatique pour les factures cantine et APS** si vous le souhaitez, à retourner signée et accompagnée d'un RIB, **uniquement pour les familles qui ne le sont pas déjà**. Pour les autres familles pas de nouvelle demande à faire.

⇒ **Le règlement administratif et le règlement intérieur du restaurant scolaire.**

⇒ **Le règlement administratif de l'accueil périscolaire.**

L'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire équivaut à l'acceptation des règlements administratifs et des règles de conduite.



**Le dossier complet doit être déposé
à l'une des permanences suivantes :**

Lundi 17 juin
Mercredi 19 juin
Vendredi 21 juin

} de 16h30 à 19h au Pôle enfance.

Joindre au dossier :

- ⇒ chèque d'adhésion pour l'accueil périscolaire (11,20 € habitants de Maisdon/Sèvre, 12,20 € hors commune) à l'ordre du Trésor Public,
- ⇒ un RIB avec l'imprimé de prélèvement si première demande,
- ⇒ la copie du carnet de vaccinations si besoin (cf. fiche sanitaire),
- ⇒ le PAI pour les enfants allergiques accompagné d'une photo d'identité de l'enfant.